

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2024

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY -2023

N° 2024-065

Le Conseil municipal légalement convoqué le 12/09/2024, s'est réuni le 19/09/2024 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7

Mme Laurence Amichaux à M. Jérôme Cauët
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume
Mme Justine Giagnoni à Mme Hébé Pouchou
Mme Joane Besse à M. Enzo Sodano
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sébastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Patrick Mouchelin

Absent :

Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Sandrine Boëte a été désignée Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240919-DEL2024-065-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024



Rapporteur : Madame catherine DELAITRE

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du conseil municipal n°2015-072 en date du 30 juin 2015 portant avis sur le projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Wissous et Verrières-le-Buisson ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2015-093 en date du 5 novembre 2015 portant avis sur l'arrêté préfectoral portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous et élection des représentants de la commune au sein du nouvel EPCI ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-PREF-DRCL-617 du 2 septembre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Communauté Paris Saclay » relative au changement d'adresse de son siège ;

VU la délibération n°2024-116 en date du 26 juin 2024 de la Communauté Paris Saclay prenant acte de son rapport d'activité,

VU le rapport d'activité 2023 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

CONSIDERANT que les conseils municipaux doivent prendre acte du rapport d'activité de la CPS

CONSIDERANT que ce rapport retrace un an d'activités de l'agglomération au service du territoire, de ses communes et de ses habitants dans tous ses domaines de compétence de durant l'année 2023 :

- Développement économique : accompagner la création d'entreprises, connecter les talents, encourager et sensibiliser à l'innovation, renforcer l'attractivité du territoire. A Marcoussis, en novembre 2023, un Pitch pour les créateurs d'entreprises à eu lieu à Data IV. Les élèves des écoles élémentaires se sont rendus à Start Up for Kids.
- De nombreuses actions pour l'emploi, menées en partenariat avec la MEIF (Maison emploi, insertion et formation Paris-Saclay). Les jeunes de Marcoussis peuvent être accompagnés par la Mission Locale VitalLis et les moins jeunes par le PLIE.
- Une politique jeunesse dont l'agglomération a fait l'une de ses priorités. Le service jeunesse participe au réseau des acteurs de la jeunesse (REAJ)
- Mobilités : développer le réseau de bus et de navettes, favoriser la mixité des transports et les circulations douces. La semaine des mobilités ainsi que l'adoption du schéma directeur cyclable sont impactants pour Marcoussis.

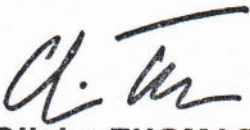
- Numérique : développer les services et les usages numériques, déployer les infrastructures numériques,
- Aménagement : accompagner les grands projets d'aménagement, entretenir et aménager la voirie et l'espace public communautaire, protéger l'agriculture. De nombreux ateliers du PAT ont été suivis par le personnel communal. Des ateliers pratiques ont d'ailleurs eu lieu dans la cuisine centrale de Marcoussis. Les élèves de l'école de l'Orme ont aussi bénéficié, en lien avec le triangle vert, de « ma cour d'école agro-écologique ».
- Transition écologique : mettre en œuvre les 126 actions du plan climat, promouvoir la biodiversité, préserver le cadre de vie. Les services de Marcoussis ont été présents lors de l'élaboration de l'atlas de la biodiversité.
- La gestion des déchets et des actions telles que l'étude de définition du dispositif bio-déchets ou le plan compostage,
- Eau potable et réseaux hydrauliques : optimiser le service de distribution d'eau, protéger et entretenir le réseau d'assainissement. L'approbation du schéma directeur d'assainissement permet d'engager les travaux de raccordement du quartier de la Ronse et du poteau blanc.
- Politique de la ville et action sociale : renforcer la cohésion sociale, répondre au besoin de logements, informer, prévenir et sensibiliser. Jusqu'au 31 décembre 2023, l'association AAPISE-Interval, association de prévention spécialisée, est intervenue au bénéfice de certains Marcoussisiens. Malheureusement, le conseil départemental a souhaité redéployer les postes d'éducateurs sur d'autres territoires malgré nos demandes insistantes.
- Culture, tourisme et sport : développer l'activité touristique, fédérer un réseau d'établissements culturels, animer le territoire, soutenir les pratiques sportives. A Marcoussis, la coupe du monde de rugby a été l'occasion d'une rencontre de rugby à 5 des 11-17 ans en mai 2023 au CNR. La fan zone montée en partenariat entre la commune, le département et le CNR a été un véritable succès.
- Mutualisation des services : développer la mutualisation,
- L'activité des services fonctionnels qui accompagnent les services opérationnels dans leurs missions de service public : ressources humaines, affaires juridiques-assemblées-commande publique, finances, systèmes d'information, communication.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2022.
- DIT que la présente délibération sera transmise à la CPS ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS


Olivier THOMAS
Mairie de MARCOUSSIS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240919-DEL2024-065-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024